



- 2.7 Il conviendrait de mettre en place un programme d'échange entre médecins africains et canadiens.
- 2.8 Le Canada devrait aussi encourager l'application de normes du travail selon les lignes directrices de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans ses initiatives visant à stimuler et à appuyer les investissements étrangers directs en Afrique.
- 2.9 Le Canada devrait placer les droits des enfants au cœur de ses politiques et faire pression à cet égard auprès des gouvernements africains.
- 2.10 L'Afrique du Sud devrait être considérée comme un modèle de transformation. Comme il l'a fait pour ce pays, le Canada doit encourager les investissements systématiques et constants dans le reste de l'Afrique.
- 2.11 Le gouvernement du Canada devrait contribuer à l'élaboration d'un cadre de réglementation des ONG qui assurerait un contrôle indépendant de leurs activités sans compromettre leur travail. Un dialogue plus soutenu entre les ONG canadiennes et africaines devrait aussi être encouragé.
- 2.12 Le Canada devrait appuyer les projets de recensement en Afrique, car ce sont souvent ces seuls projets comportant des données sur lesquelles sont basés les programmes de planification économique et de développement.
- 2.13 Le Canada ne devrait pas créer d'entités ni de bureaucraties nouvelles pour le développement, il devrait plutôt travailler dans le cadre des structures existantes pour atteindre les objectifs en matière de développement.

Architecture de l'aide

- 3.1 Le Canada devrait augmenter l'Aide publique au développement (APD) pour atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB.
- 3.2 Le Canada devrait abaisser la proportion de l'aide conditionnelle à moins de 10 % du total, un niveau que d'autres pays occidentaux ont déjà atteint.
- 3.3 La « triangulation » a été fortement recommandée comme une solution de rechange viable à l'aide conditionnelle traditionnelle. Le Canada devrait fournir de l'aide aux pays africains et leur permettre de s'en servir pour acheter des biens et des services d'autres pays africains.
- 3.4 Le Canada devrait offrir des prêts pour l'éducation et les soins de santé lorsque les besoins sont particulièrement pressants et que le rendement est intéressant.
- 3.5 Les projets d'aide canadiens devraient être axés sur la diversification économique.
- 3.6 Les projets d'aide canadiens devraient être axés sur des projets de propriété locale et administrés localement.
- 3.7 Le Canada devrait encourager un contrôle indépendant des projets d'aide afin de s'assurer que les fonds sont bien attribués.
- 3.8 Les « taxes Tobin » devraient être canalisées vers l'aide au développement.
- 3.9 Le gouvernement du Canada devrait limiter ou éliminer les conditions entourant l'aide au développement.
- 3.10 Les programmes d'aide canadiens ne devraient pas être régis par les conditions de transparence de l'OMC ou du FMI.